



Pénalités F.A.E.R - Catégories FILLES et GARCONS

Saison 2025/2026

Le District de Football du Morbihan organise chaque saison différents évènements dédiés aux jeunes footballeuses et footballeurs au sein des six secteurs du Football à EFFECTIF REDUIT de notre département. Les Conseillers Techniques Départementaux ainsi que les membres de la commission F.A.E.R en assurent l'animation.

Il s'avère que régulièrement cette Commission est confrontée à des désistements de dernières minutes de la part d'équipes préalablement qualifiées.

Les problèmes générés par ces absences sont difficiles à appréhender et entraînent d'importantes modifications de programmations

De ce fait le District de Football du Morbihan a validé la mise en œuvre de nouvelles règles afin de palier à ces manquements.

1- Une pénalité financière de **30€** sera appliquée aux équipes qualifiées absentes non excusées en phases secteurs/inter-secteurs

2- Une pénalité financière de **50€** sera appliquée aux clubs absents non excusés lors des phases finales départementales.

3- Une pénalité financière de **25€** sera appliquée pour toute absence non prévenue pour les rencontres de championnat U13 District et Inter-Secteurs (phase aller et retour), Futsal Garçons et Filles (journée 1.2.3).

Les résultats devront parvenir au District au plus tard le mercredi suivant la rencontre.

En cas d'absence, le secrétariat du District de Football du Morbihan doit impérativement être prévenu par l'intermédiaire de la boîte mail officielle du club concerné (mail personnel non valide).

Contact service compétition du District du Morbihan : competitions@foot56.fff.fr

La Commission Foot A Effectif Réduit

Adopté à l'unanimité lors du Comité Directeur du 4 Mars 2025

L'article 10 du Règlement Intérieur du District de Football du Morbihan stipulera les pénalités ci-dessus.

De plus, une information en ce sens devra être communiquée aux clubs morbihannais.